

Délibération 2022-391
Conseil d'administration
Séance du 30 septembre 2022

**POINT N°9 : Approbation de la remise à la Chancellerie de Paris de la Maison d'Egypte située à la Cité
Internationale universitaire de Paris**

Visa :

Vu le code de l'éducation,
Vu les statuts de l'Université Paris XIII, dénommée Université Sorbonne Paris Nord
Vu le document présenté au Conseil d'administration

Les membres du Conseil d'administration de l'Université Paris XIII, dénommée Université Sorbonne Paris Nord

- approuvent la donation au profit des 11 universités de Paris venant aux droits de l'ancienne université de Paris, du nouveau bâtiment devant constituer la Maison de l'Egypte en cours d'édification dans l'enceinte de la Cité Universitaire, sur une partie (terrain de 19015 m2) de la parcelle cadastrée section BD numéro 2 sise 1 avenue André Rivoire Paris 14ème mise à la disposition des universités de Paris par l'Etat.
- s'engagent à affecter irrévocablement le bâtiment à l'accueil des étudiants et chercheurs égyptiens.
- donnent pouvoir à la chancellerie des universités de Paris représentée par le recteur de la région académique d'Île de France, recteur de l'académie de Paris ; chancelier des universités de Paris et d'Île de France, pour signer tous actes et documents nécessaires à l'acceptation de cette donation.

Votants présents ou représentés : 29

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Le Président de l'Université Sorbonne Paris Nord



Christophe Fouqueré